

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

CONSEIL NATIONAL

BUREAU NATIONAL

06 B.P 9501 OUAGADOUGOU 06 Tél./ Fax: (+226) 25 36 00 25 / 70 26 77 65

E-mail: onpbf@fasonet.bf



Ordre national des pharmaciens du
Burkina Faso

N°2026- /ONPBF/CN/BN

Ouagadougou, le 08 AVR. 2026

Le Président

A

**Tout Pharmacien titulaire
d'officine pharmaceutique**

Objet : Respect des dispositions réglementaires

Chères consœurs, chers confrères,

Je viens par la présente vous rappeler que conformément aux dispositions du **Décret 2014-047 PRES/PM/MS portant code de déontologie des pharmaciens du Burkina Faso** que toute attitude ou comportement visant à faire déconsidérer la profession et ternir son image sont proscrits notamment la délivrance des certificats ou attestations de complaisance qui entache la dignité et l'indépendance de la profession et à l'interdiction de certaines conventions ou ententes.

En effet, nous avons constaté lors du traitement des dossiers de créations des établissements pharmaceutiques et des rapports d'inspection la présence :

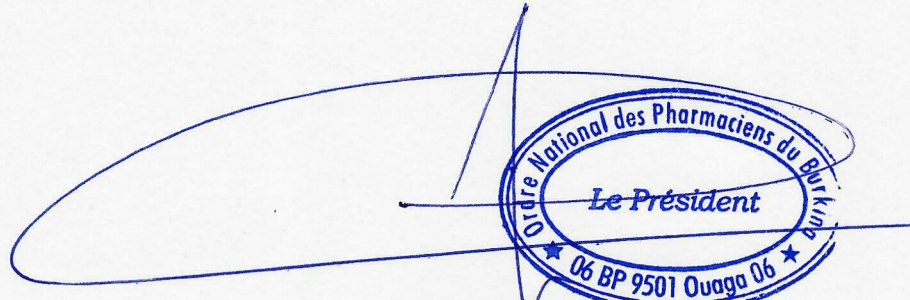
- des certificats de travail en qualité de pharmacien assistant délivrés à des étudiants en pharmacie ou à des pharmaciens non autorisés à exercer comme assistant ;
- des attestations de stage ou de travail délivrées à des pharmaciens ou à des auxiliaires en pharmacie pour des stages non réalisés ;
- des attestations de tutelle pour l'ouverture de dépôt dans des localités hors de la zone d'exercice ;
- des pratiques de délégation des actes pharmaceutiques à des non pharmaciens non autorisés à poser de tels actes et cela sans surveillance ;
- des pratiques d'approvisionnement en produits pharmaceutiques dans des dépôts irréguliers ou hors de la zone d'exercice.

Par conséquent, je vous prie de prendre les dispositions pour vous conformer aux dispositions législatives et réglementaires en particulier celle du code de déontologie des pharmacies sous peine de poursuites disciplinaires ou réglementaires.

Salutations confraternelles.

Ampliations :

- Ministère de la Santé
- Conseils régionaux
- Syndicat des pharmaciens ?



Dr Nedié NAO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon